



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**9 DÉCEMBRE  
2015**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 9 décembre 2015, à 16h00 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu  
Mme Nicole Poirier  
Mme Louise Boutin  
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

M. Patrice Bougie et M. Roland Czech sont absents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2015-12-389**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Daniel Maheu  
Appuyé par Denis Poitras  
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2015-12-390**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Louise Boutin  
Appuyé par Nicole Poirier  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
Mercredi 9 décembre 2015 À L'HÔTEL DE VILLE À 16h00**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance ®.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. Acceptation de l'ordre du jour ®.
3. **CONCORDANCE ET FINANCEMENT ®**
4. **RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE ®**
5. **ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS  
À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS  
PUBLIQUES ®**
6. Levée de la séance ®

2015-12-399

### CONCORDANCE ET FINANCEMENT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 800 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
2011-04	3 840 000 \$
2011-04	960 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE BOUTIN  
ET APPUYÉ PAR NICOLE POIRIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 800 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 décembre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DU HAUT-ST-LAURENT  
60, RUE LAMBTON  
HOWICK, QC  
J0S 1G0



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sainte-Barbe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-12-400

### RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

**Il est proposé par Denis Poitras  
Appuyé par Daniel Maheu  
et résolu unanimement :**

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 800 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2011-04, la Municipalité de Sainte-Barbe émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 21 décembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2011-04, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2015-12-401

### ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2011-04, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Barbe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 décembre 2015, au montant de 4 800 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Sainte-Barbe a reçu les soumissions détaillées ci-dessous (**inscrivez TOUTES les soumissions et TOUS les taux ou**



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**insérer en annexe la feuille de résultat des ouvertures de soumission) :**

No de résolution  
ou annotation

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,61000	172 000\$	1,30000%	2016	2,48510%
		177 000\$	1,60000%	2017	
		182 000\$	1,75000%	2018	
		187 000\$	2,00000%	2019	
		4 082 000\$	2,20000%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIONNE INC.	98,51000	172 000\$	1,35000%	2016	2,50666%
		177 000\$	1,55000%	2017	
		182 000\$	1,70000%	2018	
		187 000\$	2,00000%	2019	
		4 082 000\$	2,20000%	2020	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,31700	172 000\$	1,30000%	2016	2,50849%
		177 000\$	1,50000%	2017	
		182 000\$	1,80000%	2018	
		187 000\$	2,10000%	2019	
		4 082 000\$	2,40000%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,00300	172 000\$	1,40000%	2016	2,72142%
		177 000\$	1,60000%	2017	
		182 000\$	1,80000%	2018	
		187 000\$	2,00000%	2019	
		4 082 000\$	2,30000%	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUISE BOUTIN  
ET APPUYÉ PAR NICOLE POIRIER  
RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 800 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Barbe soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

(la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2015-12-402**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Denis Poitras

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 16h10.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun,  
maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard, g.m.a.  
D.g./secrétaire-trésorière